

Rapport d'activité académique

Ce rapport d'activité de la section académique (S3) du SNES Dijon couvre la période allant du dernier congrès académique (les 14 et 15 mars 2007 à Chalon sur Saône) jusqu'au 15 janvier 2009.

Il est soumis, comme le règlement intérieur du S3 le stipule, au vote des syndiqués, en même temps que le rapport d'activité national et le rapport financier national (cf. supplément à *L'Université Syndicaliste*, n°676 du 22.12.2008).

Sans reprendre l'ensemble de l'activité de la section académique et de ses sections départementales, il se limite à rendre compte des événements essentiels qui ont motivé l'activité syndicale du S3. Autour d'une armature narrative générale, le rapport présente, en encadré, des éclairages particuliers sur l'activité respective des différents collectifs ou secteurs (*Emploi, Non-Titulaires, IUFM, ...*) du SNES Dijon. ■



Mars 2007 - Janvier 2009



La section académique a pour mission d'animer et de coordonner la vie syndicale entre les départements, de défendre les collègues qui le sollicitent et de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques.

Le secrétariat académique, qui se réunit tous les lundis après-midi, est l'exécutif de la Commission Administrative Académique (CAA) et du Bureau Académique : ceux-ci se réunissent par alternance environ tous les mois.

Les secrétaires académiques du SNES consacrent une bonne partie de leur temps à être en contact avec les collègues sur des questions individuelles (mutations, promotions, rapports avec les chefs d'établissements, réponse à des questions précises sur nos droits, sur la législation, accompagnement de collègues au rectorat, etc.) et avec le rectorat (par téléphone, en se déplaçant, en commission).

En ce qui concerne l'action de type *pétitions, rassemblements, grèves*, les moyens d'action de la section académique sont limités. La tradition en Bourgogne veut (les temps des trajets l'expliquent) que les collègues de la Nièvre, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire se déplacent rarement pour manifester à Dijon. Les sections départementales assurent donc l'essentiel de ces manifestations.

Avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, la politique menée a été poussée dans un sens plus extrême : rupture avec le modèle social français, promotion de l'individualisme, dogme du travailler plus, politique de répression et de chasse aux immigrés, choix économiques favorisant les plus riches au détriment de tous les autres. L'ensemble des me-

sures adoptées contre les salaires, les retraites, le code du travail, l'assurance maladie, le droit de grève, les libertés dessine progressivement une société de moins en moins solidaire et redistributive, de plus en plus inégalitaire et sécuritaire.

L'arrivée de la crise n'a pas changé cette politique, au contraire.

Si l'intervention de l'État dans l'économie est redevenue d'actualité, ce n'est pas pour donner plus de pouvoir de contrôle à celui-ci sur les banques et l'économie, ce n'est pas pour donner plus de pouvoirs aux salariés, ce n'est pas pour lutter contre les inégalités, ce n'est pas pour augmenter le pouvoir d'achat. Les milliards sont accordés aux banques, aux entreprises ; les collectivités locales augmentent les impôts locaux et l'État refuse de revenir sur la loi TEPA dont une des mesures était la limitation des impôts pour les plus riches.

La baisse affichée du chômage jusqu'en juin 2008 (cachant les exclus de l'indemnisation, l'augmentation des temps partiels, etc.) n'a pas duré et les suppressions d'emplois se multiplient. Les premières victimes sont les salariés en CDD, en intérim pour lesquels aucun licenciement n'est nécessaire. Mais les licenciements précédés ou non de chômage technique ou de RTT obligé, sont annoncés. Les grandes entreprises profitent même de la situation pour amplifier les restructurations (AMORA- 21, BON-GRAIN-89, FRUEHAUF-89, VALEO 58 et 89, etc.).

La Fonction Publique est restructurée sous le dogme de la baisse de l'emploi public et la privatisation ou l'externalisation. La Poste, première entreprise française avec 300 000 salariés, entreprise de droit public, déjà fragilisée par les emplois de droit privé qui représentent déjà plus de 50% des effectifs, est menacée par la privatisation. La

nouvelle étape envisagée par le gouvernement avec une ouverture du capital réservée à des capitaux publics cache mal l'étape suivant et ultime de la privatisation totale.

Salaires, pensions, retraites, protection sociale

Les fonctionnaires et en particulier les personnels de l'éducation nationale subissent de plein fouet la politique menée, les diminutions de postes, la dégradation des taux d'encadrement, la hausse du coût des logements, transports, énergie, etc. entraînent une baisse du pouvoir d'achat.

La politique gouvernementale actuelle fait que L'État employeur se comporte comme le pire des patrons ! Il refuse toujours aux contractuels et aux vacataires toute hausse de salaire, les hausses insuffisantes de la valeur du point d'indice ont pour conséquence que les changements d'échelon des titulaires seuls permettent de maintenir le pouvoir d'achat. Et le gouvernement refuse aux retraités la hausse prévue de leurs pensions.

La politique du « travailler plus pour gagner plus » se traduit dans notre secteur par une forte hausse du nombre des heures supplémentaires, mettant en péril les décrets de 1950 qui limitent à 1h les HSA qui peuvent être imposées.

Côte protection sociale, les remboursements se développent, les forfaits se multiplient, les restructurations se poursuivent éloignant toujours plus les malades des hôpitaux, etc. et il est fait de plus en plus appel aux mutuelles.

Les 41 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein sont annoncées pour 2012 (40 en 2008) alors que l'âge limite vient d'être repoussé de 65 ans à 70 ans ...

(Suite page II)

Réforme des lycées, une première victoire qui en appelle d'autres !

Le 15 décembre 2008, Xavier Darcos a annoncé le report d'une année de la nouvelle classe de seconde, initialement prévue à la rentrée 2009. Celui qui se refusait à être « le ministre de l'hésitation nationale » a bien été obligé d'en rabattre. Le SNES se réjouit de cette annonce, qui est l'aboutissement de nombreuses mobilisations.

La section académique du SNES a lancé dès septembre 2008 un appel en direction des sections départementales du SNES de l'académie, pour une mobilisation critique et constructive contre ce projet de réforme. Dans cet esprit, nous avons souhaité que des stages « réforme des lycées » soient mis en place dans les quatre départements de l'académie afin que nos collègues puissent ensuite poursuivre l'information et la mobilisation dans leurs propres établissements, collèges et lycées, en organisant des AG et heures d'information syndicale.

Grâce à de multiples actions locales : lettre aux parents dans les collèges et dans les lycées, motions présentées en CA, mises en place de collectifs locaux « pour une autre réforme des lycées » réunissant parents, enseignants et lycéens, et grâce à une mobilisation efficace et nombreuse (manifestation parisienne du 19 octobre, grève du 20 novembre, manifestations des lycéens...) le gouvernement a reculé.

Les différentes heures d'info syndicales auxquelles nous avons pris part dans différents établissements de l'académie ont montré l'attachement des collègues à un métier qu'ils ont choisi et qu'ils ne souhaitent pas voir dénaturé, ces rencontres ont montré la préoccupation de chacun de penser pour le mieux l'école de demain, la volonté de donner aux élèves un enseignement ambitieux dans toutes les matières.

Si ce recul est une première victoi-

re, l'heure doit pourtant rester à la vigilance. En effet, si de véritables négociations avec lycéens, parents, enseignants, CPE, CO-PSY, doivent s'ouvrir, afin d'aboutir à une réforme qui donnera au lycée du XXI^e siècle la place et les moyens qu'il mérite, ce sera sur de toutes autres bases que celles décrétées par Xavier Darcos.

Penser un autre lycée, c'est réfléchir sur l'Éducation de la maternelle à l'université. Car les missions éducatives ne sont pas indépendantes d'une vision globale de ce que devraient être les valeurs que construit une société.

Le SNES, conscient de la nécessité d'ouvrir un débat démocratique large, condition préalable à toute tentative de réformer, pour le mieux l'école, organise un colloque le mardi 17 février 2009 au lycée Carnot à Dijon. « Quel(s) savoir(s) pour quelle société ? », ce qui est aussi une façon de poser une autre question celle des savoirs qui demain pourraient structurer la société pour qu'elle mette enfin l'humain au centre.

Ce ministère peut reculer, sur la réforme des lycées, sur les RASED, une demi - victoire pour l'instant. Bien des victoires restent encore à gagner : sur les suppressions de postes, la restitution de l'ensemble des postes de RASED, la réforme des rythmes scolaires et des programmes que nos collègues professeurs des Écoles – comme les parents d'élèves – ne peuvent accepter, pour une vraie réforme des lycées...

C'est parce que ces combats nous sont communs que nous devons lutter ensemble !

Anne-Cécile Clément Riard ■

(Suite de la page I)

Nos statuts

Les luttes de 2007 ont permis d'obtenir l'abandon de la refonte des décrets de 1950, bases de nos statuts. Le ministre de Robien en a perdu sa place de ministre (et de maire d'Amiens !).

Mais le gouvernement Sarkozy-Fillon poursuit toujours les mêmes objectifs : annualiser les services, augmenter le nombre des HSA imposables, réduire les garanties statutaires. Darcos a même créé la commission Pochard pour cela ... : là aussi, nos luttes de 2008 ont été déterminantes pour réduire à néant les espoirs mis dans cette commission dont le livre blanc n'est jamais sorti !

Mais ils ne renoncent pas pour autant à vouloir dégrader nos conditions d'emplois (cf. TZR et emploi)

Les réductions de postes

Si l'académie de Dijon a perdu des élèves, elle a aussi perdu beaucoup de postes.

Les actions ont été très nombreuses l'an passé de janvier à juin pour récupérer des moyens : votes des CA contre les DHG, occupations des établissements, manifestations dans les villes ou devant le rectorat, pétitions, grèves locales, etc.

Le refus des HSA dans certains lycées et certaines disciplines en juin-juillet 2008 a obligé le rectorat à réimplanter des blocs de moyens provisoires.

A la rentrée 2009, les effectifs devraient de nouveau augmenter



dans les collèges mais continuer de baisser dans les lycées.

La section académique du SNES participe à diverses commissions et groupes de travail pour défendre l'intérêt des collègues et des élèves (CTPA, CAEN, etc.)

La carte des formations

(Suite page III)

Rapport d'activité académique

(Suite de la page II)

Les évolutions des emplois, la baisse des effectifs et la recherche par le rectorat et le ministère de gains de « productivité », conduisent à des modifications de la carte des formations.

Très sensible dans les lycées professionnels avec la mise en places des bac professionnels 3 ans (que nous avons combattu avec le SNUEP et le SNEP dans la FSU), elle est réelle aussi dans les lycées.

Plusieurs lycées sont fragilisés par la baisse des effectifs, des séries, des formations, des BTS sont en danger mais peu de changements ont eu lieu à la rentrée 2008. Remarquons toutefois la création de formations par alternance dans les lycées publics.

Les conséquences pour les jeunes sont un éloignement des formations et pour les collègues des « mesures de carte scolaire » conduisant certains d'entre nous à devoir nous éloigner de notre domicile familial, parfois à devenir TZR.

Les dérogations à la carte scolaire

La politique ministérielle, au nom de la « liberté », conduit les Inspecteurs d'Académie à accepter quasiment toutes les demandes de dérogations à la carte scolaire.

En 6^{ème}, 8% des familles demandent une dérogation, 90% l'obtiennent.

En 2^{de}, 6% des familles demandent une dérogation, 86% l'obtiennent.

Ces nombres cachent des disparités très importantes : les dérogations sont essentiellement un phénomène urbain.

Mais elles conduisent à créer dans certains collèges des ghettos, à mettre en difficulté des lycées, sur des « réputations irréelles ». Le SNES a demandé une étude sur l'évolution sociologique des établissements et un retour à des dérogations moins souvent accordées. Le rectorat semble étudier pour les lycées des dispositifs permettant de limiter les demandes : des fusions ne seraient-elles pas prévues ...

Fusions d'établissements

Depuis plusieurs années, la carte des lycées a changé : des regroupements ont eu lieu (Creusot, un lycée sur 2 sites), des lycées des métiers ont vu le jour autour d'une dominante,

La carte des collèges a été modifiée également avec des constructions

(Suite page IV)

Emploi : mutations, carrières

La section académique assure **le suivi et la coordination** de nombreux dossiers, et intervient dans de nombreux domaines :

- ⇒ les **carrières** : avancement d'échelon, avancement à la hors-classe, listes d'aptitude, contestation de la note administrative, demande de congé de formation, demande de poste adapté, demande de temps partiel ou de CPA,
- ⇒ les **mutations** : mouvement intra académique de juin et affectations des TZR en juillet et fin août, demandes de révision d'affectation,
- ⇒ la prise en compte des **problèmes médicaux**, aussi bien dans le cadre des mutations que dans le cadre de l'exercice de leur métier au quotidien,
- ⇒ les **relations** des collègues avec la hiérarchie,
- ⇒ leur **rapport** au métier et aux élèves, leur besoin en formation,
- ⇒ leur **désir** de changement, leur état de santé et leur « ras-le-bol » à certains moments,
- ⇒ l'**écoute** attentive de leurs difficultés et la recherche de réponses appropriées,
- ⇒ leur **accompagnement** lors d'un entretien avec le médiateur ou le DRRH ou le directeur de la DIRH (même pendant les congés scolaires), et lors de la consultation de leur dossier administratif au rectorat,
- ⇒ leur **défense** quotidienne.

Elle coordonne le travail des commissaires paritaires académiques pour les nombreux **groupes de travail et commissions paritaires** ; elle organise des stages de formation à leur intention. Elle est présente jusqu'au 14 juillet pour les affectations des TZR, puis fin août avant la rentrée scolaire, pour informer les collègues le plus rapidement possible.

Elle a envoyé des mails et des SMS aux collègues pour leur donner le résultat de leur mutation intra académique, étant en cela beaucoup plus performante que l'administration... Le fait que le ministère ait prévu de faire de même cette année est très

révélateur : il ne faut pas que le Snes reste le premier à informer les collègues !

La remise en cause du **paritarisme** par le ministère est un autre exemple de cette volonté de réduire le rôle des élus du personnel : nous combattons cette attaque contre le paritarisme et le faisons savoir au recteur chaque fois que l'occasion s'en présente.

Tous les militants prennent en charge :

- ⇒ de nombreux appels téléphoniques en direction des collègues et de l'administration, certains échanges avec les collègues peuvent être très longs mais indispensables vu leur détresse et le soutien moral dont ils ont besoin et qu'ils ne trouvent pas nécessairement ailleurs...
- ⇒ de nombreux échanges de courriels,
- ⇒ de nombreuses fiches syndicales à étudier,
- ⇒ de nombreuses réunions d'information en période de mutations,
- ⇒ de nombreux rendez-vous individuels personnalisés pour lesquels nous trouvons toujours un créneau qui convient aux collègues,
- ⇒ et passent de nombreuses heures à préparer et suivre les dossiers.

La section académique a toujours pour objectifs :

- ⇒ d'être en permanence attentive à la **défense collective et individuelle** des collègues,
- ⇒ d'apporter des réponses claires aux collègues,
- ⇒ d'améliorer leur situation professionnelle et personnelle autant que faire se peut,
- ⇒ d'assurer, grâce à notre vigilance, la transparence et l'équité des opérations effectuées par l'administration,
- ⇒ de rétablir les collègues dans leurs droits et rectifier les erreurs de l'administration.

Dominique Maurage ■

Rapport d'activité académique

Fusions des établissements

L'exemple des trois collèges de Puisaye (Yonne) St. Sauveur, St. Fargeau et Bléneau, démontre que tout est fait pour passer en force contre l'avis des personnels et des Conseils d'Administration, contre l'intérêt des collègues, et que l'intérêt des élèves, (par exemple création de la LV2 Espagnol) toujours mis en avant, n'est pas si évident que cela car les élèves se déplaceront à plusieurs reprises.

La volonté du rectorat et de l'Inspection Académique, acceptée par le Conseil Général, est de créer un seul établissement avec trois sites, un seul chef d'établissement avec deux adjoints. Les trois CA s'y sont opposés, les collègues aussi. Des pétitions ont été signées, des votes ont été organisés par les collègues dans les établissements, plusieurs articles dans la presse, la section départementale du SNES de l'Yonne a été reçue par l'Inspecteur d'Académie et cette fusion a été évoquée fréquemment lors de chaque rencontre avec l'Inspecteur d'Académie, le Conseil Général ou le rectorat.

Lors de la dernière audience avec Mme le recteur le 8 décembre, les

éclaircissements obtenus ont malheureusement confirmés toutes nos craintes.

Un collègue actuellement titulaire de son poste à Bléneau pourra l'année suivante enseigner à St. Sauveur et l'année suivante à St. Fargeau selon les desiderata du chef d'établissement.

Pour les collègues sur deux sites, la décharge d'une heure pour enseignement dans deux communes non limitrophes n'existera pas mais le collègue aura peut-être une HSA !

Les frais de déplacements seront pris en charge par le Conseil Général mais à quel taux ?! Celui d'un tarif SNCF d'une ligne qui n'existe pas ...

La DHG unique sera inférieure à la somme des trois DHG actuelles. Les élèves se déplaceront d'un site à l'autre. Et le rectorat s'est clairement refusé à s'engager à maintenir tous les postes, quels qu'ils soient.

Pascal Meunier ■

(Suite de la page III)

nouvelles, des regroupements. Il en sera de même à la rentrée prochaine avec le regroupement des agences comptables.

Le SNES n'est pas hostile a priori à des évolutions pourvu qu'elles soient décidées en concertation avec les personnels, qu'elles apportent une diversification et une qualité supplémentaire pour les élèves et qu'elles respectent les droits des personnels : ça n'a jamais été le cas !

Le rectorat est toujours passé en force, mettant en œuvre ces modifications pour réduire le nombre de postes, pour créer avec l'accord du SNPDEN-UNSA (syndicat majoritaire des chefs d'établissement) des postes de chef d'établissement mieux rémunérés.

« Autonomie » des établissements

Le « dialogue social » est en panne, à tous les niveaux du système éducatif. Dans les établissements, tout est fait pour contourner le rôle des élus au CA (le SNES revendique que des moyens soient donnés aux élus des personnels). La mise en place des conseils pédagogiques, des contrats d'objectifs en sont des exemples.

Le SNES s'est opposé à la mise en place des Conseils Pédagogiques visant à mettre en place une hiérarchie intermédiaire désignée par le chef d'établissement. La réalité est très diverse : parfois il n'y a pas de CP et là où il existe, nous devons veiller à ce qu'il n'empiète pas sur les prérogatives du CA, qu'il soit ouvert à tous les collègues, qu'il respecte la liberté pédagogique des collègues.

Le rectorat a mis la pression sur les chefs d'établissement pour qu'ils adoptent un contrat d'objectifs avec le rectorat. Cela a donné lieu à quelques frictions dans les établissements. Certains chefs d'établissement ont même renoncé à faire voter ces contrats en CA ... Ceux-ci, comme les projets d'établissement, doivent être sérieusement étudiés pour qu'ils n'imposent pas de nouvelles contraintes aux collègues.

Éducation Prioritaire

Le plan du ministre de Robien était de casser l'éducation prioritaire pour ne laisser dans cette catégorie que quelques établissements en EP1. Il a échoué et aucun établissement n'a été déclassé, les collègues conservent donc leur indemnité.

(Suite page V)

Syndicalisation

Le nombre de syndiqués dans notre académie s'est maintenu lors des deux années écoulées, suite à une baisse importante auparavant.

La politique du président Sarkozy et de son ministre Darcos n'a pourtant pas amélioré les conditions de travail de nos collègues : suppression massive des postes, augmentation des heures supplémentaires et des postes sur plusieurs établissements...

A l'heure où de nombreuses usines ferment et où les salariés du privé comme du public subissent de plein front la crise, le taux de syndicalisation n'est pas en progression.

Une des explications, en ces années de crises, est la difficulté pour bon nombre de nos collègues de maintenir leur pouvoir d'achat et donc de placer une adhésion syndicale dans leur budget.

Il apparaît également de plus en plus difficile de motiver les collègues sur des problèmes de fond. Par contre, ils se mobilisent quand ils sont personnellement touchés ou bien, et c'est de plus en plus le cas, quand ils ont besoin d'un service. On adhère à présent au syndicat (et au SNES) comme consommateur et quand on n'en a plus besoin, on arrête d'envoyer de l'argent. Certains même utilisent le syndicat, ont gain de cause mais n'adhèrent pas pour autant....

Nous sommes, depuis deux ans, de plus en plus sollicités par des collègues en difficultés dans l'exercice de leur profession et qui sont en profonde

souffrance morale, qui subissent le harcèlement de leur hiérarchie. Notre rôle de militant syndical prend alors une toute autre tournure et nous devons savoir entendre ces collègues qui perdent pied car ils n'ont aucune écoute ailleurs.

Les syndiqués ont continué lors de ces deux dernières années à pouvoir rencontrer les militants lors de leurs permanences dans les 4 départements et au niveau académique mais également dans leurs établissements. Rappelons que nos militants ont des décharges plus ou moins importantes et qu'ils sont tous au contact d'élèves...

Des relances écrites sont faites tous les mois à tous les niveaux d'organisation du SNES aux collègues qui ne sont pas à jour de leur cotisation. Des relances individuelles par téléphone ont été expérimentées.

Il ne faut pas oublier que les ressources du SNES proviennent uniquement des cotisations versées par les adhérents. La politique du gouvernement actuel montre la volonté de réduire les moyens attribués aux services publics, notamment celui de l'Éducation Nationale. Les collègues, notamment les plus jeunes, doivent comprendre que seule la lutte collective permettra d'arriver à un service public d'éducation digne de ce nom et que sans cette force, notre gouvernement pourra faire ce qu'il voudra et touchera à la fibre même du syndicat : la représentation des personnels.

Marie-Laure Blanchard ■

Rapport d'activité académique

(Suite de la page IV)

Mais, pour les mutations, les collègues ont perdu les points ZEP ! Les moyens supplémentaires accordés aux collèges ZEP par les IA sont bien insuffisants pour faire face aux difficultés des élèves ...

Aide individualisée

Le ministère de l'éducation nationale a pris depuis plusieurs années l'orientation d'une gestion individuelle de la difficulté des élèves en supprimant toute gestion collective (exemple des ZEP).

Les PPRE, l'accompagnement éducatif dans les collèges, l'aide individualisée dans les écoles (projet identique dans les lycées), sont accompagnés de la diminution des dotations horaires pour mettre en place les dédoublements, les activités en petits groupes. Aucun temps n'est donné aux enseignants volontaires pour travailler en équipe. Les difficultés des élèves leur sont donc renvoyées : si vous échouez, c'est de votre faute !

L'accompagnement éducatif est confié aux enseignants mais aussi aux nouveaux assistants pédagogiques (recrutés localement par le chef d'établissement !). Le risque est réel de voir certaines disciplines telles les disciplines artistiques ou l'EPS effectuées uniquement sous cette forme.

Le dispositif « réussite éducative » mis en œuvre sous forme de stages pendant les vacances de l'été 2008 n'a concerné que 2 lycées : Le LP Antoine Antoine de Chenôve (14 élèves) et le lycée de Montceau (24 élèves) ... un échec total !

L'apprentissage

Si le nombre global d'apprentis stagne dans notre académie (mais augmente donc en pourcentage) conformément aux engagements de la Région, des modifications apparaissent ces dernières années.

L'apprentissage junior a été un fiasco : les patrons ont refusé de s'occuper de ces si jeunes apprentis. Mais l'Éducation Nationale est toujours dans l'incapacité de mettre en place des structures pour ces élèves pour lesquels le collège actuel ne convient pas.

Le nombre d'apprentis aux niveaux CAP ou BEP baisse mais il augmente aux niveaux Bac ou BTS.

L'apprentissage se met en place dans plusieurs lycées, avec pour conséquence une dégradation des

(Suite page VI)

L'enseignement des langues vivantes



Ce mandat a vu le cadre européen et son mode d'évaluation s'installer définitivement au sein de l'enseignement des LV. Les professeurs de Langues Vivantes évaluent des activités langagières grâce à des grilles de savoir faire. Les collègues, très inquiets de la mise en place de cette réforme, sont venus très nombreux aux stages départementaux et académiques que le Snes a proposés pendant ces deux années. En effet, à Dijon les stages académiques de mai 2007 et février 2008 ont compté respectivement 45 et 70 participants. Les professeurs de LV présents ont protesté très vigoureusement contre la mise en place précipitée des réformes sans concertation aucune avec les enseignants. Le meilleur exemple en a été la validation du niveau A2 pour le Diplôme National du Brevet. D'ailleurs, lors du stage du 29 février 2008, les participants ont rédigé une lettre au recteur et aux IPR de LV expliquant pourquoi ils refusaient ce mode d'évaluation décidé dans la précipitation, ne comprenant pas pourquoi la Lv choisie pouvait devenir un veto à l'obtention du DNB.

L'application du Cadre Européen se heurte sur le terrain aux conditions de l'enseignement des langues vivantes : comment évaluer par exemple la capacité d'un élève à prendre part à une conversation dans un groupe de 30 élèves ou plus ?

Ces inquiétudes sont relayées par les représentants du Snes et de la FSU à la Commission Académique des Langues Vivantes qui se tient deux fois par an. A chaque fois le Snes dénonce le manque de formation des enseignants en ce qui

concerne l'application du cadre européen, les effectifs pléthoriques, les regroupements aberrants, la multiplication des postes partagés (nombreux en LV), la charge de plus en plus lourde qui pèse sur les enseignants qui doivent évaluer, valider, certifier, faire passer les examens et y compris pour certains former leurs collègues après un stage à Paris, c'est ce qui s'est passé pour les certifications. Autant dire que cela n'a pas coûté cher à L'Éducation Nationale !

A chaque fois l'administration répond que nous avons tort de nous inquiéter, que l'axe primordial de la politique rectorale en matière de LV est le développement des LV et la diversification grâce à l'enseignement en primaire (nous ne parlerons pas ici des conditions de formation des collègues du primaire !) et l'implantation des sections bilangues et européennes et qu'enfin la solution à tous nos problèmes ou presque ! est l'instauration des groupes de compétence que le Snes combat de peur qu'ils ne se transforment en groupes de niveau.

La fin du mandat a vu le report de la réforme des lycées. Le combat collectif reste l'unique arme à notre disposition. Le projet de réforme a en effet suscité beaucoup d'émotion dans toute la profession puisqu'elle touchera toutes les disciplines. En LV le projet prévoyait une diminution horaire et induisait une quasi disparition des LV3.

Il est fort à parier que le prochain stage syndical « Langues Vivantes » prévu pour le printemps prochain sera encore très suivi.

Isabelle Cheviet ■

Les personnels précaires

Les statuts des personnels précaires sont maintenant très divers, vacataires, contractuels, MA chez les enseignants, AED, AVS, EVS chez les personnels de vie scolaire et la priorité du Snes est d'apporter à ces personnels une défense collective en luttant contre la précarité. Le Snes est là aussi pour assurer la défense individuelle de chacun et ne cesse d'intervenir auprès du rectorat afin que les droits de ces collègues soient respectés (congés, CDI, ISOE, pause méridienne...). Les appels et les mails à la permanence du S3 sont très nombreux témoignant des conditions d'exercice difficiles de ces collègues (éloignement, temps partiel imposé, postes partagés, enseignement dans une discipline « voisine » de leur discipline de formation...) Ces conditions sont dénoncées dans les instances existantes (CTPA, CTPD, CACFC...). En 2007/2008 un collectif d'enseignants précaires a fonctionné à Dijon, il n'a pas été reconduit cette année, certains des collègues ayant été reçus à un concours, d'autres étant partis de l'Éducation Nationale.

La fin du mandat a vu les premières élections pour les personnels non titulaires enseignants, de surveillance ainsi que pour les administratifs. La FSU est sortie largement majoritaire du scrutin, les élus au

CPC seront des personnels précaires que la section académique épaulera dans leur rôle de représentants.

Les EVS quant à eux ne relèvent pas de ces CPC mais des prud'hommes, ils sont privés de fait d'emplois à temps plein, ils sont payés entre 622 € (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi) et 809 € (Contrat d'Avenir). Leur sort dépend essentiellement pour chaque renouvellement des aléas de la politique gouvernementale de l'emploi. Non résignés, des EVS se sont regroupés en collectifs dans la Nièvre et en Côte d'Or. En Côte d'Or le collectif EVS 21 recherche le soutien de toutes les organisations syndicales et a en permanence celui de la FSU et du SNEC.

Par des pétitions, délégations (élus, IA, conseil général, ASSEDEC, ANPE, direction du travail), conférences de presse, rassemblements, présence dans les manifestations éducation ou interprofessionnelles, ce collectif se bat contre le retour au chômage des EVS, pour le respect du droit à une vraie formation qualifiante, pour un véritable emploi à temps plein avec un salaire à taux plein, pour la reconnaissance des missions qu'ils remplissent actuellement et la création de postes statutaires.

Isabelle Cheviet ■

Rapport d'activité académique

Les Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR)



Au cours des trois dernières années dans l'académie de Dijon, comme dans beaucoup d'autres, nous ne pouvons que constater malheureusement la dégradation du statut de TZR.

Les suppressions de postes massives à chaque rentrée ont eu des conséquences négatives sur les conditions d'exercice de tous les enseignants et particulièrement les TZR.

La proportion croissante du nombre de TZR affectés sur plusieurs établissements en est une preuve probante. Les TZR, contrairement à ce que devraient être leurs missions, servent de plus de en plus de variable d'ajustement. Quelques TZR se retrouvent affectés hors discipline, par exemple les linguistes ou les historiens dans le cas d'une suppléance en LP.

Certains chefs d'établissement ont encore tendance à considérer les TZR, entre deux remplacements, comme des personnels corvéables à merci. Les sollicitations du SNES pour régler des conflits avec l'administration sont encore trop nombreux!

Les conditions de travail sont difficiles (postes à cheval sur deux, trois, voire quatre établissements, les déplacements nombreux...) et les avantages que l'on pouvait associer à leur mission sont depuis longtemps ensevelis (disparition des bonifications de 20 pts pour les mutations depuis 2004, proratisation des ISSR, passage au zones départementales en 2006 pour toutes les disciplines de moins de 200 collègues comme l'éco-gestion, la philo, l'éducation musicale, l'art plastique...)

Comme si cela ne suffisait pas, un nouveau coup de grâce fut asséné par madame le recteur en décembre dernier. La suppression de toutes les zones infradépartementales pour toutes les disciplines est programmée pour la rentrée 2009. Cela signifie clairement que les collègues risquent d'être appelés à faire des

remplacements sur tout un département, voire dans les départements limitrophes. Les conséquences désastreuses, humaines et professionnelles, sont facilement imaginables....

Les TZR ont encore besoin de se faire entendre tant sur le plan des conditions d'affectation et d'exercice que sur les compensations indispensables en terme d'indemnités et de bonifications. Le ministère et le rectorat doivent reconnaître la spécificité des missions des TZR et mettre en œuvre la nécessaire revalorisation de cette fonction.

Dans l'académie, nous organisons deux stages par an qui, à chaque fois, rassemblent un nombre important de collègues.

Cependant, une forte mobilisation des collègues permettrait davantage de se faire entendre face à une administration qui n'a que faire des conditions de vie professionnelle, privée, familiale des TZR.

Le SNES, au niveau académique comme au niveau national, continue à revendiquer une meilleure reconnaissance de la condition des TZR.

Il appelle les collègues TZR à se mobiliser et participer à toutes les actions qui seront mises en place.



Ce 14 janvier quelque 70 TZR se sont rassemblés devant le rectorat pour manifester contre la suppression des zones. Une délégation a été reçue au Rectorat par le Directeur des Ressources Humaines et par le Directeur des Personnels Enseignants.

Sandra Gony ■

(Suite de la page V)

conditions de travail des collègues (annualisation, travail pendant les vacances scolaires).

Les résultats des élections professionnelles de décembre 2008

La participation a été en hausse de 3% en moyenne dans les catégories des personnels de collège, lycée et CIO.

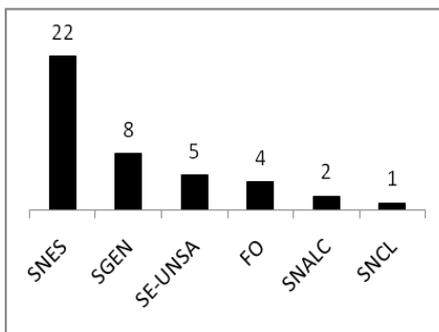
Le SNES est de loin la première organisation syndicale du second degré avec 48,5% des voix (14,8% pour le SE-UNSA, 14,6% pour le SGEN, 11,1% pour FO, 6,2% pour le SNALC, 3,9% pour la CGT).

Mais le SNES régresse chez les certifiés, surtout en collège (moins 4,9%) :

	Score du SNES	Évolution par rapport à 2005
Agrégés	49,0%	+ 0,3%
Certifiés	49,9%	- 3,8%
COPsy	61%	+ 8,5%
CPE	27,4%	+ 0,2%
PEGC	39,5%	+ 7,1%

Au niveau des sièges dans les Commissions Paritaires Académiques, le SNES obtient le même nombre de sièges qu'en 2005 sauf chez les pegc, (1 siège de moins, mais il y avait 2 sièges de moins à attribuer compte tenu de la baisse importante du nombre de PEGC) :

Chez les non-titulaires



(enseignement, éducation et administratifs), le vote avait lieu pour la première fois (c'était une demande du SNES et de la FSU).

Les syndicats de la FSU remportent 6 sièges sur les 12 (2 sur 3 chez les enseignants, 2 sur 4 chez les Assistants d'Éducation et AVS, 2 sur 5 chez les administratifs).

Formation continue des adultes : GRETA

Malgré nos protestations, les postes gagés en GRETA (postes de titulaires) diminuent d'année en année : la formation continue des adultes devient

(Suite page VIII)

Rapport d'activité académique

(Suite de la page VI)

ainsi essentiellement assurée par des contractuels (moins « chers » !) et plus faciles à « remercier ».

Les GRETA fusionnent également, un seul en Côte d'Or par exemple.

Le Snés siège au Conseil Académique de la Formation Continue où il ne cesse de dénoncer l'indigence de la politique actuelle de l'Éducation Nationale en matière de formation continue. Des représentants du Snés sont également présents à la Commission Académique des Ressources Humaines où ils assurent la défense individuelle et collective de tous les personnels.

Les stages syndicaux

En plus des stages syndicaux organisés par les sections départementales SNES ou FSU, la section académique a organisé plusieurs stages en direction des TZR, des professeurs de langues vivantes, des documentalistes, sur les espaces numériques de travail, etc.

La réorganisation de l'année scolaire

L'académie de Dijon était expérimentale l'an passé pour l'allongement de l'année scolaire.

La gestion par les lycées a été très hétérogène. Les personnels ont payé le prix de cette expérimentation mais nous reconnaissons qu'en général, les élèves ont été plus longtemps dans les lycées.

A plusieurs reprises, le SNES a formulé auprès du rectorat des exigences quant au calendrier, aux dates des diverses commissions, au nombre de copies, etc.

Lors d'une audience récente avec le recteur, celle-ci nous a affirmé que les contraintes devraient être moins lourdes en juin 2009.

Action sociale

Nos élus dans les différentes commissions (CDAS et CAAS) ne cessent d'intervenir sur des dossiers personnels mais aussi pour faire reconnaître des droits nouveaux, pour que le maximum de collègues puissent bénéficier de ces aides, pour que l'information parvienne bien aux collègues.

Ont participé à la rédaction du Rapport d'Activité Académique :

Marie-Laure Blanchard,
Isabelle Cheviet, Olivier Crouzet,
Jean Danesi, Alain Grenier,
Anne-Cécile Clément Riard,
Sandra Gony, Dominique Maurice,
Pascal Meunier.

I.U.F.M. de Bourgogne



Les stagiaires

La section académique du SNES commence à s'occuper des affectations des PLC2 et CPE2 dès la mi-août, période où une fiche syndicale est envoyée aux futurs collègues. Ces fiches nous permettent de préparer efficacement le groupe de travail relatif à cette affectation. Le lieu de stage est donné par téléphone à chaque stagiaire dont nous avons les coordonnées. Le SNES est également présent lors de la rentrée administrative des stagiaires et distribue pochettes et documents complets sur le métier et la scolarité à l'Institut.

Tout au long de l'année scolaire, une permanence hebdomadaire est assurée à l'IUFM de Dijon et, ponctuellement, au centre de Chalon-sur-Saône : nos jeunes collègues peuvent y rencontrer les militants et leur poser leurs questions sur ce qui les préoccupe : reclassement, titularisation, mutations notamment.

Moment très important dans l'année de stage : les mutations. Comme tous les ans, des réunions animées par les militants du SNES ont eu lieu dans les quatre départements. Les stagiaires syndiqués ont été contactés individuellement par téléphone pour un rendez-vous personnalisé où ils ont été conseillés par un commissaire paritaire pour bâtir une stratégie lors de la formulation de leurs vœux.

Les résultats des mutations ont été envoyés à nos syndiqués par SMS.

Marie-Laure Blanchard ■

Après une simili-concertation à marche forcée entre les 3 parties concernées (université, rectorat, IUFM) dans une myriade de réunions qui ont souvent tenu à l'écart les représentants des personnels, le 1^{er} janvier 2008 a vu l'« intégration » officielle de l'IUFM de Bourgogne dans l'université du même nom. Corrélée à ce changement de statut, la perte de souveraineté qui en a résulté a entraîné un brouillage important des repères, à la fois pour les personnels (notamment formateurs, associés ou à temps plein) et les usagers. Perte de l'agence comptable, du secrétaire général, diminution de l'administration, absence de compatibilité des applications comptables de l'Université et de l'IUFM, allongement des délais de transmission, fluctuation des services et des postes (les universitaires se servant dans les emplois de l'IUFM pour compléter certains sous-services ; l'inverse étant beaucoup plus rare), grave menace sur la formation continue dont l'IUFM est le prestataire attitré dans notre académie (reprise en main par la DAAEFOP du rectorat) : l'intégration a été considérée par beaucoup de nos collègues de l'IUFM comme un recul historique de leurs conditions de travail et de la considération de leur statut.

Le 26 mars 2008, les premières élections générales de la nouvelle Ecole intégrée plaçaient les syndicats de la FSU, dont le SNES, en tête (pour 4 ans) et majoritaires absolus de la représentation des personnels et des usagers.

Lors des partielles des 25-26 novembre 2008, les Usagers de l'IUFM, à près de 80% des suffrages, élaient les 2 candidats présentés par la FSU, Elodie Caniez (PE1) et David Gouard (PLC2, SNES). Les débats qui agitent l'avenir de l'IUFM trouvent désormais leur prolongement dans les instances de l'Université (CA, CEVU), qui décident en dernier ressort et où la représentation de la FSU est aussi en mesure de peser sur le cours des événements (en débat, le dépôt des maquettes de masters).

Alain Grenier

Rapport financier académique

Ce bilan financier couvre les deux derniers exercices du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2008 avec un changement de comptable entre les deux exercices.

Recettes : Les recettes provenant des cotisations sont en augmentation grâce au maintien du nombre d'adhérents et la hausse du montant des cotisations, hausse conforme à l'évolution du point d'indice.

Le S4 a participé, comme pour tous les autres S3, à hauteur de 30000 euros, à l'achat des locaux.

Dépenses : Les variations entre les deux exercices s'expliquent par plusieurs facteurs : l'achat de papier, d'enveloppes pré timbrées pour deux ans, l'achat de nouveaux locaux et les charges afférentes ainsi que la TVA sur les

achats de mobilier et les travaux.

Les postes « frais du S3 », « réunions et stages » s'expliquent par l'engagement à Dijon de militants et d'adhérents extérieurs à la capitale régionale, ainsi que par la charge de travail sans cesse croissante des commissaires paritaires académiques (le rectorat ne prend pas en charge les frais de déplacement des élus aux réunions préparatoires).

Notre objectif reste la maîtrise de nos dépenses, sans pour autant limiter notre action, ni notre aide aux collègues.

En conclusion : Les recettes actuelles permettent d'assurer sans difficulté les nouvelles charges pour les locaux (emprunt, co propriété, edf...)

	Postes budgétaires	2006-2007	2007-2008	
recettes	Cotisations	296 441.47 €	300 509.80 €	
	Subvention du S4	8 500.00 €	38 000.00 €	
	Subvention S2 21	13 583.61 €	4 000.00 €	
	Revenus des autres créances	1 082.74 €	1 857.53 €	
	Autres recettes TVA compte livret BRED	2 629.29 €	493.00 €	
	Total des recettes	322 237.11 €	344 860.33 €	
dépenses	Versement au S4	187 184.00 €	188 032.00 €	
	Versements aux S2	23 074.00 €	22 706.00 €	
	Tirage SNES Dijon	3 451.45 €	5 341.62 €	
	Papier	160.20 €	4 233.52 €	
	Consommable informatique	1 679.87 €	348.50 €	
	Petit matériel	2 563.16 €	1 022.68 €	
	Assurances	1 050.00 €	1 178.58 €	
	Affranchissements-Enveloppes pré-timbrées	10 793.70 €	3 094.17 €	
	Téléphone	3 672.03 €	3 548.68 €	
	Salaires et cotisations sociales	34 060.03 €	33 790.19 €	
	Frais militants du S3	5 729.40 €	7 902.63 €	
	Frais de réception		439.00 €	
	Réunions et stages	8 274.25 €	8 422.15 €	
	Frais bancaires	52.81 €	94.19 €	
	TVA sur achats	3 438.28 €	8 592.66 €	
	Frais achat locaux	31 916.40 €		
	Déménagement, ameublement, travaux	210.00 €	33 022.88 €	
	Emprunt		11 688.74 €	
	Charges locaux	2 244.09 €	5 507.01 €	
	Total des dépenses	319 553.67 €	338 965.20 €	
	Solde bénéficiaire	2 683.44 €	5 895.13 €	

Vérification des comptes

La commission de vérification des comptes s'est réunie le 26 février 2008 et a donné quitus à Anne Barillet trésorière académique, assistée de Marie-Laure Blanchard. Une nouvelle commission se réunira avant le congrès académique.

Congrès national à Perpignan

Le SNES réunira son congrès national, qui se tient tous les deux ans, du 23 au 27 mars.

Les syndiqués trouveront les rapports préparatoires au congrès dans une prochaine US.

Les différents thèmes abordés :

Thème 1 : **Un plan ambitieux pour l'Éducation**

Thème 2 : **Les personnels**

Thème 3 : **Quelles alternatives économiques et sociales ?**

Thème 4 : **Syndicalisme**

Les sections d'établissement pourront débattre de ces rapports (et d'autres sujets éventuellement). Ces rapports seront ensuite débattus lors du congrès académique des 12 et 13 mars (cf. page 4).

Le congrès académique désignera les délégués au congrès national.

Le site académique (www.dijon.snes.edu > Dossiers du S3 > Congrès) réunira toutes les contributions qui auront été adoptées par le congrès académique et seront proposées au congrès national. ■